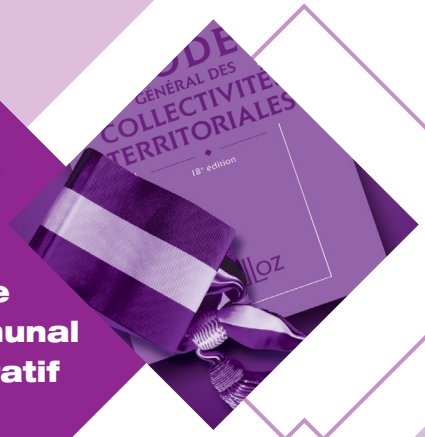
SIA

Service Intercommunal Administratif





Nos MISSIONS

Renseigner et conseiller les collectivités sur toute question d'ordre **juridique et administratif** (à l'exception des questions de personnel).

Sont abordées par le service **toutes les thématiques** intéressant les collectivités : services à la population (état civil, élections, ...) police, finances et comptabilité publiques, marchés publics, baux et locations, urbanisme, statut de l'élu et fonctionnement des assemblées, etc.

L'accompagnement est mis en place selon les attentes de la collectivité : du conseil simple à la note d'opportunité, de la réponse orale à la rédaction de pièces, le service **adapte sa réponse** aux attentes et besoins de ses interlocuteurs.

Pour certaines **prestations complexes**, une participation financière est sollicitée.
Dans ce cadre, le service assure notamment :

- La rédaction d'**actes d'acquisition ou de vente des biens immobiliers des collectivités** (actes en la forme administrative : AFA) : prestation très utile en matière de **voirie** (élargissement de voie communale, aliénation de chemins ruraux), d'instauration de **servitudes** (de canalisation ou de passage pour un chemin de randonnée) ou de **transfert de biens** entre collectivités (dissolution du CCAS, fusion d'EPCI...).
- La réalisation d'**études financières** rétrospectives et / ou prospectives.
- L'assistance ponctuelle en matière **budgétaire**, **fiscale** et **comptable**.
- L'aide à la mise en place d'une gestion du **cimetière**.



Enfin, le service assure la **veille juridique** et un retour à tous ses adhérents par la diffusion d'**informations** ciblées par de multiples supports (site Internet, newsletter hebdomadaire, **séances d'actualisation des connaissances**, séances d'information sur les réformes importantes...).

Agence publique de gestion locale

www.apgl64.fr

Tarifs 2023*

Abonnement

Communes
2 € par habitant
avec un minimum de 540 €
et un maximum de 4 513 €

EPCI à fiscalité propre
0,13 € par habitant
avec un minimum de 1 519 €
et un maximum de 15 822 €

Syndicats
0,12 € par habitant
avec un minimum de 540 €
et un maximum de 4 513 €

L'intervention du service se fait essentiellement dans le cadre de l'abonnement à l'exception de quelques participations supplémentaires, telles que celles listées ci-dessous.

Participations supplémentaires

Aide à l'établissement des actes d'acquisition ou de vente (AFA)
326 € par acte (forfait)

Etudes financières
290 € par demi-journée d'intervention (sur convention)

Rédaction de mémoires
dans le cadre de certaines instances contentieuses devant le tribunal administratif : 1 275 € (forfait)



Expropriations et procédures assimilées
- 1 358 € pour le(s) dossier(s) d'enquête(s) d'utilité publique et parcellaire
- 1 358 € pour l'assistance à la fixation des indemnités devant le juge de l'expropriation (ou 1 187 € si la collectivité a payé la participation précédente)
- 752 € pour l'assistance en cas d'appel du jugement indemnitaire



Gestion du cimetière
- Détermination du besoin (visites du cimetière et des archives, ...) : 290 € (forfait)
- Mise en œuvre des procédures de reprise de tombes et de concessions et rédaction des pièces : 290 € par demi-journée d'intervention (sur convention)

Assistances diverses
- Budgétaire, fiscale et comptable : 290 € (forfait)
- Passation délégation de service public : 1 118 € (forfait)
- Passation contrats d'assurance : DCE 679 €, analyse 510 €, DCE + analyse 1 018 € (forfaits)

*Les tarifs sont révisés chaque année par le Comité Syndical.

Édition 01/2023

Dans tous les cas, si l'opération présente des difficultés particulières, une participation financière supplémentaire peut être appelée dont le montant est fixé par convention avec la collectivité.

Service Intercommunal Administratif

Tél. : 05 59 84 59 41
Fax : 05 59 84 59 47
service.administratif@apgl64.fr

Service Intercommunal du Numérique (SIN)

Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture (SIPA)

Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU)

Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement (SIVRA)

Agence publique de gestion locale

www.apgl64.fr